Edition Janvier 2026



SAINT-FÉLIX-DE-PALLIÈRES

Tout ce qui s'est passé dans notre commune en 2025, ou presque tout…

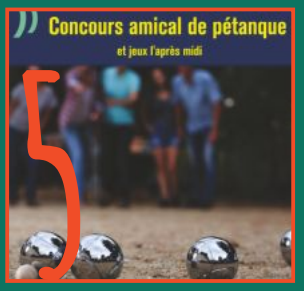
Bulletin Municipal année 2025

























SOMMAIRE

3 ÉDITO DU MAIRE
5 INFORMATIONS PRATIQUES
6 OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUISAILLEMENT: QUOI DE NEUF ?
8 COMITÉS PARTICIPATIFS
9 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : CE QUI CHANGE
10 L'ÉLU LOCAL : RÔLES ET MISSIONS
12 LA MINE : UN FEUILLETON JUDICIAIRE
13 PLAN LOCAL D'URBANISME
14 PARC NATIONAL DES CÉVENNES : VABRES ET SAINT-FÉLIX CÉLÉBRÉES
15 LE FÉLIZ CAFÉ : UNE QUATRIÈME ANNÉE TOUT FEU TOUT FLAMME
17 PLUS DE MILLE ANS D'HISTOIRE AU CŒUR DU VILLAGE
18 À LA DÉCOUVERTE DE NOS ARCHIVES
19 ASSOCIATIONS, COOPÉRATIVE, CENTRE D'ACCUEIL, PRODUCTEURS
26 DOSSIER : LE MÛRIER *MORUS*
30 L'ÉTAT DES COMPTES 2025
ÉTAT CIVIL
31 AGENDA

ÉDITO DU MAIRE



Édito du Maire

Chères Saint-Féliciennes, chers Saint-Féliciens,
Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année 2026, je tiens à vous adresser, à vous et à vos familles, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de sérénité. Que cette nouvelle année vous apporte ce qu'il y a de plus précieux : la paix dans les foyers, la solidarité entre voisins et l'espoir dans les projets.

Avant d'aller plus loin, ayons une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée. Ils faisaient partie de notre communauté, de notre histoire collective, et leur absence laisse un vide. Nous avons notamment perdu cette année une figure du village, Aimé Viala, qui fut notre maire de 1984 à 2001.

Je veux également souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi Saint-Félix-de-Pallières pour s'installer et construire une nouvelle page de leur vie. Vous venez parfois d'autres villages, d'autres horizons, et vous contribuez déjà à enrichir notre commune par votre présence et votre engagement.

Ce "mot du maire" est aussi particulier, car il marque la fin d'un mandat municipal. C'est donc pour moi l'occasion de remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont fait vivre la commune au quotidien.

D'abord le personnel communal : la secrétaire de mairie et l'agent technique, dont le professionnalisme, la disponibilité et le sens du service public sont essentiels au bon fonctionnement de notre village.

Je remercie également l'ensemble des conseillers municipaux, pour leur investissement, leurs débats, parfois leurs désaccords, mais toujours dans l'intérêt général. Une équipe municipale, c'est avant tout un travail collectif, souvent discret, mais indispensable.

Je veux aussi saluer chaleureusement l'association Félix & Cie, qui fait battre le cœur de Saint-Félix : le Feliz Café. Grâce à l'énergie des bénévoles, à celles et ceux qui s'occupent du marché, du bar, de l'animation, et grâce aussi à Jérémy, le nouveau salarié, notre commune a retrouvé un lieu de rencontre, de lien social et de convivialité. Dans un village comme le nôtre, cela n'a pas de prix.

Je n'oublie pas non plus nos paysans - Ludo, Lucas, Nancy, Loïc, Claude, Ronald, Daniel - qui participent activement au renouveau de Saint-Félix. Notre village est redevenu un village agricole, vivant, tourné vers la terre, le travail et la transmission. C'est une richesse immense pour notre territoire et pour son avenir.

Nous pourrions penser que nous avons ici, à Saint-Félix-de-Pallières, tout pour vivre une année sereine. Et c'est en grande partie vrai. Mais nous ne vivons pas hors du monde, et il serait irresponsable de fermer les yeux sur ce qui se passe autour de nous.

Aujourd'hui, le monde traverse une période extrêmement dangereuse. Des guerres sont menées aux portes de l'Europe, en Ukraine, mais aussi au Moyen-Orient, en Palestine, où des populations entières sont prises au piège de la violence, des bombardements, des déplacements forcés et du mépris du droit

humanitaire.

Nous assistons au retour brutal de la loi du plus fort : invasion de territoires souverains, négation des peuples, prises d'otages, annexions déguisées, chantage économique et militaire. Ce qui était censé appartenir au passé redevient une méthode assumée.

Les grandes puissances portent une lourde responsabilité. Les États-Unis, la Russie, la Chine, chacune à leur manière, privilégient trop souvent leurs intérêts stratégiques, économiques ou idéologiques au détriment du droit international, de la démocratie et de la paix. Quand les dirigeants des principales puissances mondiales jouent avec les rapports de force, ce sont toujours les peuples qui paient le prix.

Cette dérive autoritaire et brutale s'accompagne d'un recul inquiétant des libertés démocratiques, d'un accroissement des inégalités et d'un abandon progressif des engagements climatiques et environnementaux. Or, face aux dérèglements climatiques, à l'effondrement de la biodiversité et aux crises sociales à venir, ces renoncements nous conduisent tout droit vers des catastrophes plus grandes encore.

Dans ce contexte, nous avons plus que jamais besoin de démocratie réelle, de paix, de solidarité entre les peuples, d'un partage plus juste des richesses et d'une action environnementale ambitieuse. Ce ne sont pas des slogans, ce sont des nécessités vitales.

À notre échelle de petite commune cévenole, nous n'avons évidemment pas le pouvoir de changer le monde. Mais nous avons le devoir de défendre ces valeurs, de les faire vivre concrètement, et de refuser la résignation, l'indifférence ou le cynisme.

Je terminerai en vous renouvelant mes vœux les plus sincères pour 2026. Continuons à faire vivre notre village avec humanité, engagement et solidarité. C'est ensemble que nous construirons les meilleures conditions pour l'avenir.



Crédit photo : Pierre Pilatte



Blason de Saint-Félix-de-Pallières
D'azur au lévrier rampant d'argent, colleté de gueules et bouclé d'or

saintfelixdepallieres.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la mairie

Lundi 14h-18h
Mardi 8h-12h
Mercredi 8h-12h
Jeudi 14h-18h
Vendredi 8h-12h

Téléphone

04 66 61 64 45

Mail de la mairie

contact@saintfelixdepallieres.fr

Location de salle

La mairie de Saint-Félix-de-Pallières met en location la salle polyvalente aux particuliers (mariage, anniversaire, etc.). Consultez les conditions sur notre site, page "la commune", rubrique "vie pratique".

Par ailleurs, différentes activités y sont proposées toute l'année :

- Lundi de 18h à 19h et vendredi de 10h à 11h : cours d'étirements avec Valérie Kaup.
- La Communauté de communes Piémont Cévenol propose plusieurs fois dans l'année des ateliers numériques sur différents thèmes (exemples en 2025 : Tester ses connaissances par un jeu, dialoguer avec l'IA, Ranger ses photos sur smartphone/ordinateur).

Elections

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours vous inscrire sur les listes électorales, soit en vous présentant à la mairie muni d'un justificatif de domicile et d'identité (jusqu'au 6 février), soit en ligne sur le site du service public (jusqu'au 4 février).

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

Tri des déchets

Ramassage des encombrants : 2ème lundi du mois, inscription au secrétariat de mairie.
Les encombrants sont des déchets qui, **du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères**. Il peut s'agir des choses suivantes : meubles, appareils ménagers. Nous vous rappelons que l'aide d'une personne est requise quand l'objet à enlever est lourd.

Les sacs jaunes mis à disposition par la communauté de communes sont à retirer en mairie ainsi que la carte vous permettant d'accéder aux déchetteries.

Aire de broyage : Vous avez la possibilité de stocker feuilles mortes, tontes et branches en contrebas du cimetière. Ces déchets végétaux sont régulièrement broyés par le Symtoma. Le broyat est laissé à disposition sur place, servez-vous. Cette aire de broyage est dédiée aux seuls particuliers. Les professionnels doivent toujours utiliser les déchetteries. Afin que ce service perdure, veillez à l'utiliser à bon escient (pas d'étalement, uniquement des végétaux)

Produits locaux

Rendez-vous chaque mercredi au Feliz Café
De mi-février à mi-décembre, le rendez-vous des producteurs et productrices (fromages, pains, vins, légumes, pâtisseries, œufs, etc.) se tient devant le Feliz Café, de 17h à 19h en hiver, et de 17h30 à 19h30 en été.

Une nouvelle médiatrice en santé

Si vous avez besoin d'accompagnement dans votre parcours de santé, que vous faites face à différentes problématiques (rupture ou renoncement de soins, parcours de santé complexe, accès à vos droits, etc.), n'hésitez pas à contacter la nouvelle médiatrice en santé, Valérie Capo 06 76 82 15 51 ou . valerie.mediation.sante@cpts-ecm.fr
La médiation en santé est organisé par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) « Entre Châtaigne et Micocoule », une organisation regroupant des professionnels de santé dont le territoire s'étend sur 45 communes. Plus d'info sur https://cpts-ecm.fr

Transports

Navette marché de Saint-Hippolyte-du-Fort

La mairie de Monoblet organise toute l'année une navette gratuite chaque vendredi pour le marché de Saint-Hippolye-du-Fort. Départ à 9h de la place du village de Monoblet, et retour à 11h30 de la place des Casernes de Saint-Hippolyte-du-Fort.

LIO - Ligne 8332

Il est nécessaire de demander l'autorisation de monter dans le bus scolaire en téléphonant au service Lio au : 0806 800 350 (service gratuit + prix appel). Ce sera possible uniquement si la demande est validée et s'il reste de la place dans le bus.



Crédit photo : Sylvie Raymond

3008332 - MONOBLET-LYCEES ALES

Validité à partir du 01/09/2025

ALLER

	Transporteurs SCOL Mixte 5 jours : Itinéraires Services	1 Oui 308332A 03305	1 Oui 308332A1 03306	1 Oui 308332A2 03307
Commune	Point d'arrêt	LMMeJV--	--Me----	LM-JV--
MONOBLET	Parking ecole		12:55	17:35
	Le lacquet		13:00	17:40
SAINT-FELIX-DE-PALLIERES	Pont de ribou		13:08	17:48
	Croisement	06:35	13:11	17:51
	Village mairie	06:37	13:13	17:52
	La mine		13:15	17:55
ANDUZE	Paleyrolle	06:39		
	Lacan	06:44		
	Lacan2	06:45		
	Poulvarel	06:46		
	Pélico	06:50		

RETOUR

	Transporteurs SCOL Mixte 5 jours : Itinéraires Services	1 Oui 308332R1 03309	1 Oui 308332R 03310	1 Oui 308332R 03308
Commune	Point d'arrêt	LMMeJV--	--Me----	LM-JV--
ANDUZE	Pélico		12:40	17:56
	Poulvarel		12:45	17:57
	Lacan2		12:46	17:58
	Lacan		12:47	18:00
	Paleyrolle		12:53	18:02
SAINT-FELIX-DE-PALLIERES	La mine	07:39		
	Village mairie	07:42	12:55	18:04
	Croisement	07:45	12:58	18:06
	Pont de ribou	07:49		
MONOBLET	Le lacquet	07:53		
	Parking ecole	07:55		

OLD : QUOI DE NEUF ?

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour débroussailler autour de votre habitation, et ainsi réduire les risques de propagation de feux estivaux. Les végétaux, qui pour certains ont perdu leurs feuilles, sont plus faciles à tailler. Surtout, les coupes effectuées ne perturbent pas les cycles de reproduction de la faune et de la flore, qui ont lieu au printemps.

Suite aux grands incendies de l'été 2022, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie a été promulguée. Cette loi a introduit plusieurs changements concernant les obligations légales de débroussaillement (OLD). Des décrets restent à venir.

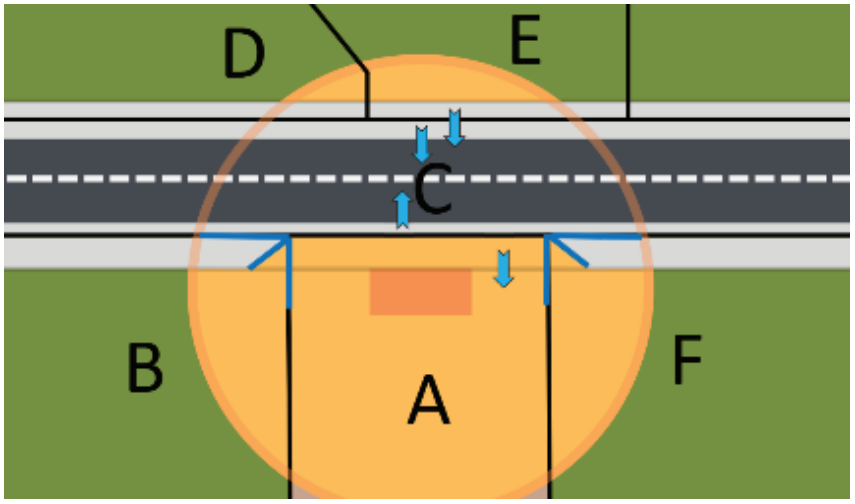
Superposition entre le périmètre de débroussaillement autour d'une habitation et celui le long d'une route (Code forestier : article L131-13, abrogation de l'article L134-14)

Le propriétaire d'une maison dont le périmètre de débroussaillement se superpose

avec celui d'une route devra désormais débroussailler la zone de superposition sur son terrain. Auparavant, le gestionnaire de la route devait assurer le débroussaillement chez le propriétaire de la maison.

Exploitation forestière en zone OLD

Après toute exploitation forestière en zone OLD, le propriétaire de la parcelle élimine les rémanents et les branchages (134-4 du Code forestier).



En jaune, le débroussaillement est à la charge du propriétaire A et en gris, à la charge du gestionnaire de la route.

Superposition d'obligation entre voisins

Dorénavant, lorsque deux propriétaires ont leurs périmètres de débroussaillement qui se superposent sur le terrain d'un tiers non soumis à cette obligation, chacune des personnes soumises à ces obligations débroussaille les parties les plus proches des limites de parcelles abritant la construction (L.131-13 du Code forestier). Lorsque les parcelles sont alignées, chacun débroussaille donc au droit de son terrain.

Débroussaillement sur le terrain d'autrui

Quand un propriétaire devant débroussailler sur le terrain de son voisin a obtenu de celui-ci l'autorisation de pénétrer pour réaliser les travaux, cette autorisation du voisin est maintenant valable 3 ans (R.131-14 CF).

Travaux collectifs

Des travaux collectifs peuvent être réalisés par la commune avec l'accord écrit ou tacite des propriétaires (remboursement des frais par les propriétaires concernés - L131-14 du Code forestier).

Intégration au PLU des zones à OLD

Intégration au PLU des périmètres des terrains concernés par le débroussaillement (L131-16-1 du Code forestier). Un décret d'application est à venir.

Mutations de biens

Conformité du débroussaillement avant la vente d'un bien (L134-16 du Code forestier). Un décret d'application est à venir.

Sites inscrit ou classés

En site inscrits ou classés et dans les périmètres des monuments historiques, les OLD sont considérés comme des travaux d'entretien qui ne sont pas soumis à autorisation ou à une obligation de déclaration, à l'exclusion des abattages d'arbres de haute tige pour lesquels des procédures d'autorisation simplifiées sont définies par décret (L131-10 du CF). Un décret d'application est donc à venir.

UN NOUVEL AGENT TECHNIQUE

Après de nombreuses années de service dévoué au sein de la commune, Daniel Esquier, notre agent technique municipal, a tiré sa révérence en 2025 et est parti pour une retraite bien méritée. Son engagement, sa disponibilité et sa connaissance du terrain ont marqué la vie quotidienne du village.

Pour lui succéder, la municipalité a lancé un processus de recrutement rigoureux, examinant les candidatures de cinq personnes motivées et qualifiées. À l'issue de cette sélection, c'est **Didier Raymond**, 51 ans, qui a été retenu pour reprendre le flambeau.

Didier a pour mission d'assurer l'entretien des espaces publics, de veiller au bon fonctionnement des équipements municipaux et de contribuer à la qualité de vie des habitants. La commune lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles responsabilités.

COMITÉS PARTICIPATIFS

Les Comités Participatifs extra-municipaux ont été créés courant octobre 2020. L'idée qui préside à ces comités est d'ouvrir la réflexion, l'action municipale aux idées et savoir-faire d'habitant.e.s non élu.e.s. Ils leur permettent de s'impliquer à leurs côtés dans la vie locale.
Ces comités sont ouverts à tous les habitants de notre village. Ils sont présidés par une ou un élue.



Crédit photo : Agnés Devenne

COMITÉ AGRICULTURE

20 mars : réunion sur l'installation paysanne, les arbres fruitiers et les plantations agroforestières

Le temps d'échange et de débat a commencé par le témoignage d'**Aude et Loïc Oprandi** sur le "parcours du combattant" qu'a constitué leur **installation**. Loïc est installé depuis 2019 comme éleveur de mouflons. Le couple projette de mettre en place un atelier de transformation. Devant quitter le logement qu'ils occupaient au château, ils doivent pouvoir continuer à vivre sur leur exploitation afin d'être au plus près de leur cheptel. Les démarches administratives dureront 4 ans.
La réunion s'est ensuite poursuivie avec **Sylvie Dupart, du Filon Vert**, qui a partagé son savoir et surtout sa passion des **arbres fruitiers.** Sylvie, qui récolte également des graines (les semences du Midi) pour les pépinières, a témoigné du cahier des charges très exigeant que cette activité implique.
Le temps d'échange s'est ensuite achevé avec **Fabien Liagre**, de la Scop Agroof, qui est revenu sur le mécénat finançant des projets d'**agroforesterie** pour des paysans professionnels. **L'Oustal des Parpagnas de Nancy et Lucas, et les Jardins du Moulin de Ludo**, ont ainsi pu en bénéficier. Au total, ce sont plus d'une centaine d'arbres fruitiers, de haies et d'arbres pour fourrage qui ont été planté. L'occasion pour le comité de mesurer la chance que nous avons à Saint-Félix de bénéficier de l'expertise d'Agroof. On suivra avec intérêt la croissance des arbres variés venus enrichir le territoire !



Crédit photo : Sylvie Raymond

28 avril : balade florale

En ce début de printemps, chaussures et chapeaux étaient de sortie : **Gilbert Calcatelle** a guidé les participants pour une déambulation sur le thème de la deuxième floraison des **orchidées**. L'opportunité de découvrir ce patrimoine de notre région et plus spécifiquement les différentes variétés que l'on peut rencontrer sur le territoire de notre commune.

27 et 28 septembre : conférence et balade botanique

Alain Renaux, ethnobotaniste et chercheur CRNS, est intervenu,

le samedi 27 septembre pour une conférence sur la naissance de l'univers. Il a retracé les évènements majeurs de l'histoire de l'univers, depuis les premières secondes jusqu'à la formation de la vie.
Le dimanche 28 septembre, Alain Renaud a guidé nos pas pour une balade botanique.

COMITÉ COMMUNICATION

Sur papier mais aussi sur le web

Outre la modeste gazette que vous tenez entre vos mains, ce comité publie les lettres d'informations que vous recevez par email au fil de l'année, et tient à jour, avec la contribution décisive de la secrétaire de mairie, le **site internet de la commune**, https://www.saintfelixdepallieres.fr/.

Si ce n'est déjà fait, ajoutez ce site à vos favoris ! Les rubriques de la page d'accueil en particulier sont fort utiles. « **Les actualités s'annoncent** » met l'accent sur les **dernières infos en date**, culturelles, administratives, pratiques… Plus discrète, la rubrique « **A savoir** » offre une foultitude de **documents d'intérêt général**, mis en ligne parce qu'ils offrent des infos très concrètes (exemples : élagage et lignes électriques, débroussaillement, élections municipales, signalement du mal-logement, etc.) mais aussi dans un souci démocratique de transparence (l'arrêt complet de la Cour d'Appel de Nîmes concernant la Mine et Umicore, les finances de la communes, le point sur le PLU, etc.). A vos souris !

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 CE QUI CHANGE

La loi du 21 mai 2025 a modifié les règles concernant les élections municipales pour les communes de moins de 1000 habitants, comme la nôtre.

PRÉSENTATION DE CES NOUVELLES RÈGLES

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles pour ce scrutin ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, suite à une loi du 21 mai 2025. Désormais, le scrutin de liste paritaire s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que cela change pour vous lors du vote ?

- le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit, le « panachage » ne sera plus autorisé. Si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression…), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé ;

- chaque liste respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste ;

- le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal : 11 pour Saint-Félix-de-Pallières), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus. A noter : ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges.

L'ÉLU LOCAL : RÔLES ET MISSIONS

A la veille des élections municipales, rappel factuel sur le rôle et les missions des élus locaux. L'élu local occupe une place centrale dans la démocratie de proximité française. Représentant direct des citoyens au niveau communal, départemental ou régional, il joue un rôle dans la gestion quotidienne du village et l'élaboration des politiques publiques locales. Investi d'une mission de service public, l'élu local est à la fois un décideur, un médiateur et un ambassadeur de son territoire.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS LÉGALES

Les responsabilités des élus locaux varient selon le niveau de collectivité (commune, département, région) et la nature de leur mandat (maire, adjoint, conseiller). Cependant, certaines missions fondamentales sont communes à tous les élus locaux :

- Participer aux instances délibératives de la collectivité
- Voter le budget et contrôler son exécution
- Définir les orientations stratégiques du territoire
- Représenter les intérêts des citoyens
- Assurer le bon fonctionnement des services publics locaux

PROCESSUS DÉCISIONNEL ET DÉLIBÉRATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal constitue l'organe délibérant central de la commune. C'est au sein de cette assemblée que se prennent collectivement les décisions engageant la collectivité. Le processus décisionnel implique plusieurs étapes, de la préparation des dossiers en commission thématique ou en réunion de travail qui rassemble l'ensemble des élus à l'adoption formelle des délibérations lors du conseil municipal.

Vote du budget communal et contrôle des dépenses publiques

Les élus locaux sont responsables de l'élaboration et de l'adoption du budget communal, qui définit les recettes et les dépenses prévisionnelles de la commune pour l'année à venir. Cette responsabilité financière implique de faire des choix entre les différents postes de dépenses (investissement, fonctionnement, subventions...).

REPRÉSENTATION ET COMMUNICATION AVEC LES CITOYENS

Au-delà de leurs fonctions administratives, les élus locaux jouent un rôle essentiel d'interface entre les institutions et les citoyens. Ils incarnent la démocratie de proximité et doivent être à l'écoute des préoccupations de leurs administrés. Cette mission de représentation s'exerce à travers différents canaux :



Crédit photo : François Simon

Organisation de réunions publiques et consultations citoyennes

Les élus locaux organisent des réunions publiques pour informer les habitants des projets en cours et recueillir leurs avis. Ces moments d'échange direct permettent d'expliquer les décisions prises, de lever d'éventuelles incompréhensions et d'associer les citoyens à la vie de la collectivité. Lors de la précédente mandature, l'équipe municipale avait mis également en place des dispositifs de démocratie participative plus poussés sous la forme de comités impliquant des citoyens non élus.

Crédit photo : Pierre Pilatte



Gestion des requêtes et doléances des administrés

Les élus locaux, et en particulier le maire, sont souvent le premier recours des habitants confrontés à des difficultés. Ils reçoivent des sollicitations individuelles sur des sujets variés : logement, conflits de voisinage... Leur rôle est d'écouter, d'orienter vers les services compétents et, dans la mesure du possible, d'apporter des solutions concrètes.

Médiation des conflits locaux et résolution des problèmes communautaires

En tant que figures d'autorité reconnues, les élus locaux sont parfois amenés à jouer un rôle de médiateur dans les conflits qui peuvent survenir au sein de la communauté. Qu'ils s'agissent de différends entre voisins ou désaccords sur des projets d'aménagement, leur intervention peut contribuer à apaiser les situations et à trouver des compromis acceptables pour toutes les parties.

Développement territorial et aménagement urbain

Les élus locaux sont des acteurs clés du développement et de l'aménagement de leur territoire. Ils définissent les grandes orientations en matière d'urbanisme notamment, Cette mission implique une vision à long terme et une capacité à concilier différents enjeux :

- préservation du cadre de vie et de l'environnement ;
- amélioration des infrastructures et des services publics ;
- valorisation du patrimoine culturel et naturel ;
- développement du village.

Les élus locaux disposent pour cela d'outils de planification comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ils peuvent piloter également des opérations d'aménagement. Ces projets nécessitent souvent des négociations avec différents partenaires (promoteurs, bailleurs sociaux, services de l'État...) et un travail de concertation avec les habitants.

Collaboration intercommunale et relations institutionnelles

Dans la cadre de la communauté de communes, les élus locaux sont amenés à travailler en collaboration avec leurs homologues des communes voisines. Cette coopération permet de mutualiser les moyens et des services à l'échelle du bassin de vie.

LA MINE : LE FEUILLETON JUDICIAIRE SE POURSUIT

LE POINT SUR L'APPEL D'UMICORE

Suite au jugement du tribunal d'Alès du 26 mai 2023 favorable aux demandes de la mairie de Saint-Félix, la société Umicore a fait appel.

Le 15 mai 2025, la Cour d'appel a confirmé la responsabilité de la société Umicore dans l'effondrement lié au puits n°1, et accorde des indemnisations à la commune :

Travaux de sécurisation : Umicore devra réaliser les travaux d'obturation du puits selon les recommandations de l'expert Duparc.

Frais d'urgence : Umicore est condamnée à rembourser 14 206,61 € pour la sécurisation du puits et 978,86 € pour le contrôle de l'expert.

Frais de justice : Umicore est condamnée aux dépens et doit verser 4 500 € supplémentaires à la commune.

La Cour a en revanche annulé ces autres demandes d'indemnisation :

Préjudices moral et d'image : la Cour infirme le jugement de reconnaissance du préjudice moral et d'image.

Préjudice économique : La demande d'indemnisation est rejetée, faute de preuve.

Frais d'expertise (216 420,80€) **et d'avocat** (12 000€) (procédure administrative antérieure) : La Cour annule la condamnation de première instance et considère que ces frais ne relèvent pas de la procédure civile, car ils ne sont pas directement liés au dommage.

La mairie est en cours de réflexion sur les suites à donner à cette décision.

Vous trouverez l'arrêté sur le site de la mairie à la page La mine.

EXPÉRIMENTATIONS

La phytoremédiation, ou la dépollution par les plantes

Vous l'aurez remarqué en quittant le village en direction d'Anduze : la colline des Arboces s'éclaircit. Sur cette colline maintenant entretenue et sécurisée, le propriétaire souhaite mener une série d'expérimentations. L'objectif est de replanter progressivement différentes espèces végétales afin d'observer leur comportement face à la pollution : certaines résistent, d'autres l'absorbent ou la filtrent. Une attention particulière sera portée aux plantes tinctoriales, pour analyser l'influence des métaux présents dans le sol sur la qualité des couleurs obtenues et sur la pureté des teintures (absence ou non de métaux lourds).



Ces démarches suscitent déjà l'intérêt de plusieurs médias ainsi que de chercheurs travaillant sur la phytoremédiation. Il faudra simplement un peu de patience pour que la colline retrouve une beauté certaine.

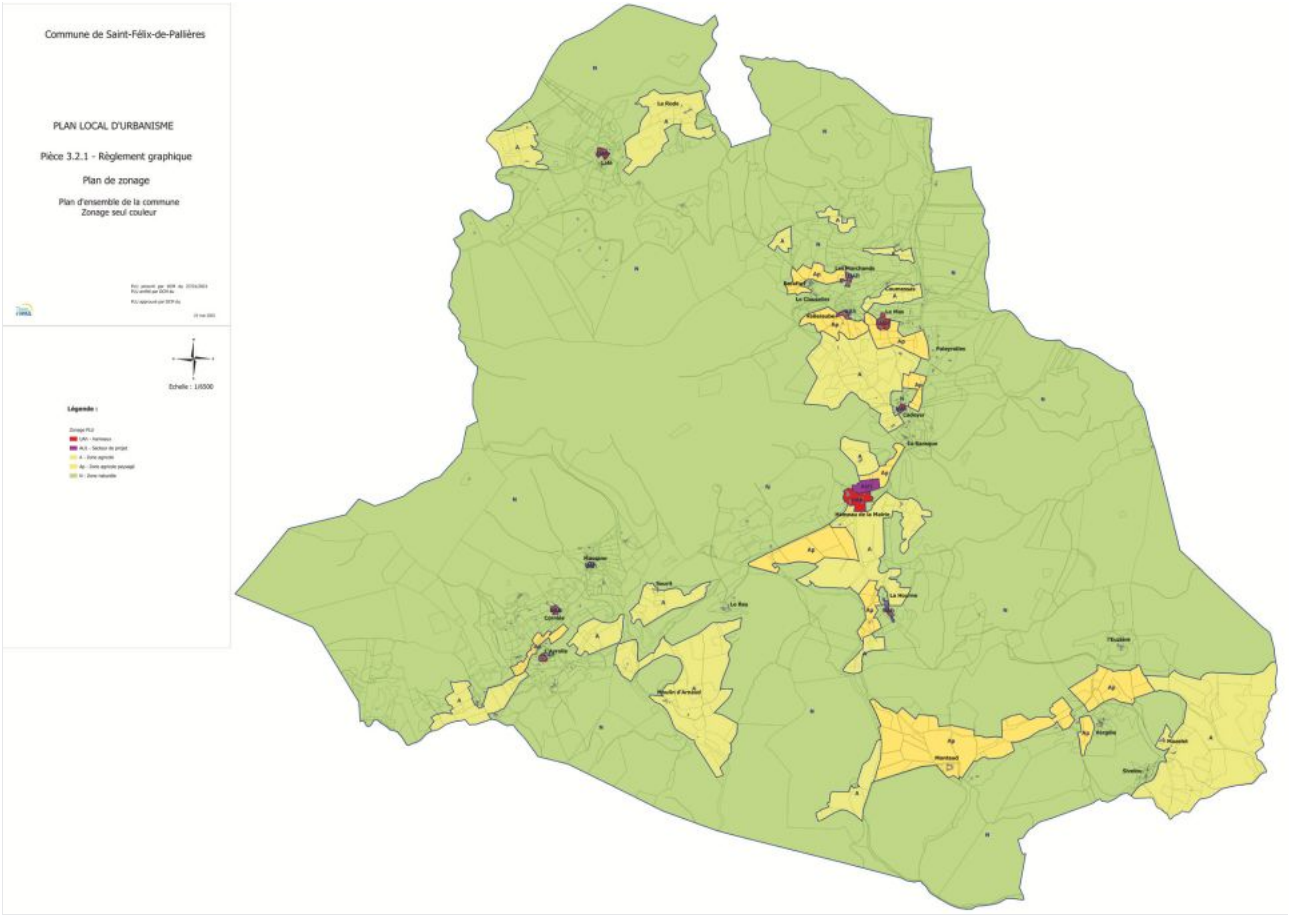
Sur la photo ci-contre, notez la couleur jaune de l'écharpe en soie posée sur un fustet. Également appelé "arbre à perruque" ou "sumac des teinturiers", c'est lui qui permet de produire cette teinture. C'est un arbuste magnifique qui devient rouge en automne. Il ornera bientôt cette parcelle. Patience...

PLAN LOCAL D'URBANISME

Après le débat organisé en février 2023 pour le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), nous avons abordé le 3 juillet 2025 en réunion publique le règlement de notre Plan Local d'Urbanisme.

Vous trouverez les documents accompagnant cette étape sur le site de la maire à la page PLU:

- La trame du règlement (pas encore entérinée) ;
- Le document décrivant les prescriptions patrimoniales ;
- Les orientations d'aménagement et de programmation :
  - La centralité villageoise : Le périmètre de l'OAP intègre le hameau de la Mairie (zone UAh) et le projet d'extension urbaine situé dans le prolongement du hameau au Nord de la RD 133 (zone AU1 d'environ 1 ha). La présente OAP vise à faire émerger une véritable centralité villageoise au sein de la commune de Saint-Félix-de-Pallières par la requalification du hameau de la Mairie, et son extension maîtrisée.
  - La trame verte et bleue : La trame verte et bleue (TVB) est à la fois un outil de préservation de la biodiversité et un outil d'aménagement du territoire.
- Les plans représentant les zonages du règlement et les risques.



Plan de zonage par couleur

Les autres plans à consulter sur le site de la mairie :

- Plan des risques feux
- Plan des risuqes argile
- Plan des risques autres : eau, mines et blocs

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

PARC NATIONAL DES CÉVENNES : VABRES ET SAINT-FÉLIX CÉLÈBRÉES

Une journée pour fêter l'adhésion des deux communes

Le 5 juillet a eu lieu une journée festive d'échange et de partage proposée aux habitants de Saint-Félix-de-Pallières et de Vabres. Comme nous l'annoncions dans notre précédent bulletin, en novembre 2024 a été officialisée l'extension de l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes (PNC) à ces deux communes. En collaboration avec le PNC, elles ont organisé cette journée pour célébrer l'évènement. Ce fut l'occasion pour les participants d'arpenter les deux villages et d'y découvrir notamment deux jeunes entreprises de maraîchage biologique. A l'issue de chaque balade, les panneaux « Commune du Parc national des Cévennes » furent inaugurés dans les deux communes. La journée s'est terminée par un apéritif partagé au Feliz Café. Y fut rappelée la philosophie et le projet du Parc, suivi d'un échange avec les habitants.



Crédit photo : François Simon



Crédit photo : Sophie Borthwick



WWW.SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

LE FÉLIZ CAFÉ : UNE QUATRIÈME ANNÉE TOUT FEU TOUT FLAMME

La 4e année de l'aventure du Feliz Café a commencé en grande pompe avec l'inauguration tout en flamme, en musique et en danse. Avec cette bâtisse qui n'est plus l'ancienne poste mais bien le Feliz Café, de nouveaux espaces se créent : un café, un lieu d'activité au 1er étage qui s'invente, une nouvelle place publique.

Ce café est de la géographie. Ce sont des orientations, des directions, des entrées, des sorties, des espaces, des perspectives.

Depuis le début, cette aventure a permis de réinvestir des espaces publics de notre village : la place de la mairie, la place de l'église avec le marché en été et la fête de la musique, la salle municipale et sa cuisine. Tous des lieux possibles de conversations, d'expressions, d'actions ou de paresse.

Rappelons-le, le Feliz Café est un projet associatif. Il se réalise grâce la cinquantaine de bénévoles qui s'activent joyeusement et généreusement. Un rassemblement de gens, de caractères, de patience, d'énergie, de chiques à mordre, d'intuitions, de



circonstances saisies.

Un voyage. Et c'est le voyage qui compte.

Du dimanche avec son menu, ses concerts, au mercredi avec son club de jeu, son marché en passant par l'atelier lecture, les ciné-docus avec Caravane Film, la nuit du court-métrage avec Cinéfacto, la fête de la musique, celle des enfants, le Noël de Saint-Félix.



CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR





LES NOUVEAUTÉS 2025

- **Ouverture du café le mercredi dès 9h**. Accueil chaleureux d'Alice et Benoît.
- **Ouverture en soirée chaque 1er vendredi du mois** avec concert (Gabriel Mallada), sortie de résidence (Cie Chaloupânte), bal trad (Tornamai), spectacles poétiques et burlesques (Claire Rengade et Etienne Roche, Barbes 2 films au théâtre).
- Le 21 septembre fut un **dimanche spécialement dédié aux activités et ateliers** que Feliz Café soutient. Plus de 25 intervenants étaient présents pour que vous puissiez faire connaissance avec toute une série de propositions qui se déroulent au café ou près de chez nous.
- Le 1er étage s'est ouvert dès février comme **espace de travail partagé** avec sa kitchenette, son imprimante, sa connexion internet. Au fil des mois défilent des personnes avec leur bureau mobile sous le bras. Mais surtout plusieurs artistes s'y retrouvent quotidiennement pour créer, partager leur savoir-faire, y organiser des ateliers pour enfants, des massages sonores…
  - Yasmine Blum (plasticienne et pétomane),
  - Valérie Payet (artiste auteure en reliure et création),
  - Sabine Jarry (artiste auteure),
  - Zoe Figeac (auteure, illustratrice et peintre muraliste).









APPEL À BÉNÉVOLES

Tout au long de l'année, les bénévoles se sont succédés en cuisine pour concocter des plats variés, de saison, le plus souvent à base de produits locaux, avec et sans viande, et vendus à prix accessibles. Vous souhaitez vous aussi partager votre spécialité ?
Plusieurs solutions pour le faire savoir :

- nous envoyer un mail à bienvenue@felixetcie.fr
- nous contacter au 0752058651
- vous inscrire directement depuis le site web de l'association https://felixetcie.fr



PLUS DE MILLE ANS D'HISTOIRE AU CŒUR DU VILLAGE

L'ÉGLISE DE SAINT-FÉLIX, BIJOU PATRIMONIAL À REDÉCOUVRIR



De cette église nichée au creux de notre bourg central, visiteurs comme spécialistes s'accordent à dire qu'elle est remarquable. L'église de Saint-Félix fera d'ailleurs prochainement l'objet d'un diagnostic mené par les architectes du patrimoine, préalable aux futurs travaux de restauration indispensables demandés par les Bâtiments de France.

Certains ne l'ont découverte pour la première fois que cette année, quand deux concerts y furent donnés : la Chorale Label'Med dans le cadre de la fête de la musique organisée par le Feliz Café, et Vison Visu (violon Lucile Marsac – saxophone/clarinette Robin Fincker). Deux concerts contemporains, dans un cadre plus que millénaire.

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

Un petit rappel historique s'impose (sources : Monuments historiques et S. Colpart, dans Causses et Cévennes, nr.4 – 1975). Ancienne église de la Villa Santi Felici, l'église est un édifice roman attenant au château et qui en fut l'ancienne chapelle. Le site est mentionné dès 959 dans le cartulaire de Notre-Dame de Nîmes. L'ensemble de l'édifice date de la fin du XIe siècle et du début du XIIe siècle. La proximité du château résidentiel, dépourvu de vestiges médiévaux, laisse envisager que l'église a pu être l'église primitive de la localité, le château l'ayant ensuite annexée. Deux campagnes de construction se lisent dans la maçonnerie : un changement des hauteurs d'assises à l'ouest du chœur marque la transition, la nef appartenant à la seconde phase. Le chœur présente un plan tréflé, avec des absidioles demi-circulaires à l'intérieur et à plan rectangulaire à l'extérieur.

L'abside est, côté extérieur, rythmée par des arcatures triples reposant sur des lésènes. Une tribune ancienne, au fond de la nef, s'appuie sur une voûte et est éclairée par une fenêtre romane. Le chevet semi-circulaire, édifié en pierre de taille, est orné de lésènes et surmonté d'une frise de dents d'engrenage. L'église est classée au titre des monuments historiques depuis le 11 avril 1967.

En 1963, sous l'impulsion de M. l'Abbé Laffont, un petit groupe de chrétiens de Saint-Félix entreprit la restauration de l'église. Dirigé par M. Marceron, ingénieur de mines, mineurs et paysans, catholiques et protestants unis, accomplirent un travail considérable et parfois dangereux : décroûtage des murs qui disparaissaient sous plusieurs couches d'un enduit disgracieux, démolition d'une tribune postérieure à la construction, déblaiement, etc. De joyeuses kermesses se déroulèrent sous les magnifiques ombrages du parc du château pour permettre d'amortir les frais d'acquisition d'un autel en pierre de Pompignan, d'installation électrique et d'aménagement intérieur.

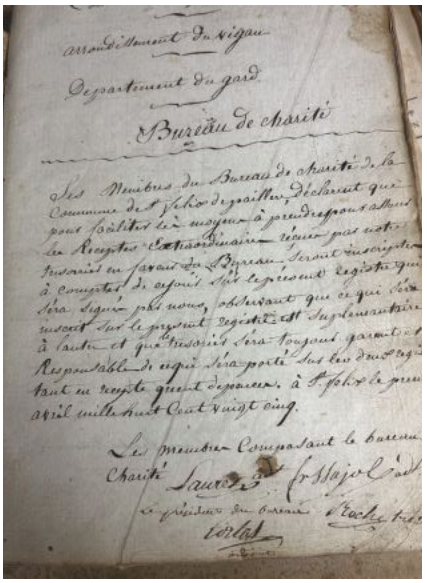
Plusieurs pièces du mobilier sont également classées "Monument historique" : une Vierge à l'Enfant (ci-dessous), les fonts baptismaux : le serpent et le fruit défendu.



À LA DÉCOUVERTE DE NOS ARCHIVES



Un travail de classement et de conservation des archives de notre village est en cours afin d'assurer la pérennité des archives de notre commune et leur mise à disposition.


Département du Gard
Bureau de charité

L'occasion sera ainsi ouverte à celles et ceux qui veulent mettre en lumière l'histoire de Saint-Félix-de-Pallières. Il donne par exemple un aperçu assez complet de la vie administrative de notre village au 17ème et 18 ème siècles.

Un inventaire des archives anciennes a été réalisé il y a quelques années par le département. Cet inventaire sera bientôt disponible sur le site internet de la commune.

ASSOCIATIONS

1 WATT

La compagnie 1 Watt court les rues, danse, chante, saute, marche de travers, se prend des portes, tente l'impossible, échoue avec tranquillité, raconte des histoires dans l'espace public. Elles sont joyeuses, poétiques, burlesques, mouvementées et parfois même incompréhensibles.

En 2025 nous fûmes à Valladolid (Espagne), Cheptainville, Paris, Rennes, Lodève, Quimperlé, Annemasse, l'Université Le Mirail à Toulouse, Yutz, Marseille, Grenoble, Montpellier, Poitiers, Anduze, Vébron, Holen (Norvège), Bordeaux, Mende, Avignon, La Seyne-sur-mer et parfois à Saint-Félix-de-Pallières à écrire notre prochain spectacle Bastardland avec l'autrice Sandrine Roche.
Site internet : https://1watt.eu/



ADAMVM

L'Association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne continue ses actions de sensibilisation et de veille sur le sujet de la pollution environnementale liée à l'extraction de métaux sur notre commune et celles avoisinantes.

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

Ainsi, nous avons co-organisé avec SysText la conférence "Réalités de l'après-mine en France métropolitaine". A la salle Pélico d'Anduze, le 18 mai dernier, 150 personnes ont pris connaissance des résultats des cinq années de travaux sur le sujet de cette association d'ingénieurs miniers. Dans les recommandations formulées par SystExt figure, entre autres, la proposition d'une simplification des présentations des nombreux rapports rendus au sujet de l'après-mine par les différentes institutions (qu'il s'agisse du BRGM, de Geoderis ou d'Ineris) afin que la population puisse saisir la problématique de ces territoires contaminés. Cette étude a également donné l'occasion aux populations étudiées de s'exprimer sur leur situation et leurs demandes, et de réfléchir aux outils juridiques pour obtenir réparation. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site systext.org.

Cette année encore, nous avons guidé des médias sur le terrain afin de constater les avancées de travaux de confinement des déchets miniers et facilité leur rencontre avec des habitants impactés. Cependant, même si l'on peut se réjouir des travaux en cours pour limiter les impacts de la pollution, il reste toujours des actions à mener, sur d'autres sites comme les Terres Rouges, ou pour accompagner les riverains dans la reconnaissance des dommages subis.

Toutefois, nous avons toujours besoin de nouvelles énergies, humaines ! Rejoignez-nous lors de notre prochaine **assemblée générale le 14 février**



prochain à la salle communale de Saint-Félix-de-Pallières.
Infos détaillées et abonnement à la lettre d'info : adamvm.fr

CINÉFACTO

Cinéfacto s'est installé à Saint-Félix-de-Pallières au tout début du 21e siècle. Depuis sa création en 1994, l'association initie et forme, développe, aide et favorise la création et la diffusion cinématographique et audiovisuelle en région. L'association intervient régulièrement dans les médiathèques, écoles, collèges et lycées du département et de la région, dans le cadre de l'éducation à l'image.
Cinéfacto est soutenu par le Conseil départemental du Gard.

Cinéfacto produit et réalise « L'arbre de Basile ».
Démarré en 2023, le film d'animation de Nicolas Goret verra en 2026 la petite lumière de la salle obscure et les grandes lumières des Festivals, espérons-le (!). Quelque 55 semaines de travail pour 35 minutes de film...ouf, ouf

« Basile, petit berger cévenol, a un chat ; son chat voit tout, entend tout, il est le seul à pouvoir raconter la véritable histoire de leur première transhumance. Sonnailles, bêlements, aboiements, résonnent de sommet en sommet, la draille rocailleuse se déroule sous leurs pieds. Mais, la nuit tombée, Basile se retrouve seul à errer dans l'obscurité. Emporté par le secret de la forêt, il va faire une rencontre exceptionnelle dont il gardera le souvenir toute sa vie. »

Outre les projections sur la commune auxquelles l'association participe bénévolement tout au long de l'année, Cinéfacto organise la Fête nationale du court-métrage avec une projection de films choisis (et des films de Cinéfacto) qui se déroule comme chaque année à la salle des fêtes de Saint-Félix ; ne loupez surtout pas la prochaine édition : **le samedi 28 mars 2026 à 17h30** ... et peut-être aurez-vous la chance de rencontrer Basile (!)

Pour suivre nos actualités et évènements, n'hésitez-pas à vous rendre régulièrement sur le site : www.cinefacto.org
Contact: Lionel Marchand / Cinéfacto 04 66 61 78 65

ÉNERGIE VITALE

Le lundi de 18h à 19h et le vendredi de 10h à 11h, Valérie, éducatrice sportive, organise des séances de « EU-Pilates Stretch » à la salle polyvalente de Saint-Félix.

Témoignages de participantes :
« Le fait d'être dans une intention et non plus dans une injonction d'agir, cela change le rapport au

corps. [...] Depuis que j'ai commencé cette pratique d'étirements et de mouvements en conscience, les contractures musculaires ont nettement diminué. »
Béatrice

« A l'écoute de son corps, on prend conscience de ses limites (mais aussi de ses possibles,) des douleurs qui font blocage, on réalise ce qu'un simple mouvement engage de muscles et de tonus, on s'étire en douceur et, en résumé, ça fait du bien... »
Françoise

« Même si je ne peux participer qu'une fois par semaine, cette heure de travail m'apporte beaucoup de choses. Sur un plan physique, je retrouve une mobilité plus fluide et pour une partie perdue. Un entretien, une reprise des muscles ainsi que des étirements bénéfiques. Sur un plan mental, prendre conscience des mouvements, relâchement, détente et relaxation. L'ensemble procure un bien-être à la fin du cours. Merci à Valérie. »
Susi

Contact : Valérie, 06 51 82 78 30. Merci de laisser un message ou un sms.

TORNAMAI

L'année 2025 a été riche en activités pour l'association Tornamai, avec la venue de Trancexpress (projet occitano-polonais) au festival Boulegan à l'ostal de Saint-Jean du Gard, le spectacle Ouï-dire à Mialet, plusieurs prestations du duo Ünes, la réalisation du disque du groupe Muddy Bourbon (sortie en janvier 2026), la Fête des violons populaires ... et **la création de Briu**, le nouveau quartet de musique trad-expérimentale ! Leur répétition au foyer de Saint-Félix s'est achevée le 4 juillet par une belle soirée de balèti avec un public nombreux et chaleureux ! Rendez-vous en 2026 pour plusieurs soirées, des cycles de stages et de conférences, et la 20 ème édition de la **Fête des violons populaires à Sauve du 5 au 7 juin** !
Site internet : www.tornamai.com

COOPÉRATIVE

ÉDITIONS DU CERISIER, LA FAUTE À TONI

Tout ça, c'est la faute à Toni.
Toni?
Ben oui, Toni. Enfin tout le monde l'appelle Toni, mais son vrai nom, c'est Girolamo Santocono. Un Rital.

On était bien peinards. Contents. Et fiers d'avoir sorti deux bouquins qui reprenaient les textes de nos spectacles. Pour garder une trace, après les représentations publiques. Et ça s'arrêtait là, on passait à autre chose.

Et puis Toni s'amène. Ça faisait déjà des années qu'on refaisait le monde avec lui dans les bistrots de Wallonie.

Il s'amène avec ses histoires sous le bras : « Moi aussi, j'écris », qu'il nous dit. Et il pose son manuscrit sur la table. Toni, c'est un pote, est-ce qu'on peut lui dire non ?

Ben non. Alors, on y va, on publie. Et si on se plante, on arrête tout.



« Rue des Italiens », ça s'appelle. L'histoire de l'immigration italienne vue à travers les yeux d'un gamin de cinq ans. Et « Rue des Italiens » fait un tabac.

C'était en 1986. Quarante ans !

Quarante ans et **quinze mille exemplaires plus tard,** le Cerisier wallon est devenu un peu cévenol, un bel arbre, avec plus de trois cents titres au catalogue.

Et si « Rue des Italiens » reste un titre phare, d'autres ne passent pas inaperçus. « Opération Macron » d'Eric Stemmelen, par exemple. Préface de Gérard Mordillat, postface de François Ruffin. Que du beau monde.

Et tous les autres, à retrouver sur le site des Editions du Cerisier, qui fêtent leur **quarantième anniversaire en 2026**.

La faute à Toni.

Contact : http://editions-du-cerisier.be
editionsducerisier@proximus.be
04 66 61 82 49

CENTRE D'ACCUEIL

LE MOULIN DE L'AYROLLE

Nous sommes fières de vous présenter "Le moulin de l'Ayrolle". Autrefois un vrai moulin, aujourd'hui un grand gîte... Le Moulin de l'Ayrolle est bien plus qu'un simple gîte de groupe : c'est un centre d'accueil polyvalent en pleine nature, adapté à un large éventail de séjours et d'événements (écoles, familles, associations, mariages...). Son cadre verdoyant des Cévennes méridionales, ses installations modulables et l'esprit convivial qui y règne en font une destination appréciée pour les projets collectifs toute l'année.

Quoi de plus majestueux que de voir son platane reprendre vie au printemps et donner de l'ombre à ses visiteurs en été. Ou d'avoir un épisode cévenol après un été chaud et sec qui transforme un petit ruisseau en un torrent redoutable.

Veiller au bien-être de nos vacanciers est notre priorité, dans la joie et la bonne humeur !

Contact : 04 66 85 29 08 / Site internet : www.moulin-ayrolle.com

PRODUCTEURS

DANIEL ESQUIER, APICULTEUR

Apiculteur sur la commune depuis 25 ans, je propose ma production, principalement des miels récoltés en Cévennes, en vente directe à la miellerie, au 404 chemin de Massane, à Saint-Félix-de-Pallières.
Contact au 06 13 65 33 38



LES JARDINS DU MOULIN : SAISON 3

Au printemps 2026, la petite ferme maraîchère bio fêtera son troisième printemps. Et 2025 alors ? En chiffres et en vrac, ça donne ça : **près de 6 tonnes de légumes sorties des jardins ; 41 espèces cultivées et un total de 108 variétés ; 99 planches de 15m² cultivées, avec une rotation moyenne de 3.3 cultures par planche sur la saison ; 18700 plants mis en terre** – ce qui n'inclut pas les légumes semés directement, comme les carottes, radis, navets, etc.

Pour le long terme, des **dizaines d'arbres ont aussi été plantés** grâce à Agroof, la SCOP spécialisée en agroforesterie, à ses partenaires et aux ami.e.s venu.e.s aider à la plantation, dans ce qui restera une des plus belles journées de l'année.

2026 ? Les graines et plants sont commandés, le plan de production finalisé, certaines cultures sont déjà en terre (carottes, fèves, pois gourmands, blettes, fenouils, choux de printemps, navets primeurs,

salades, épinards, etc.), dans les starting-blocks pour la reprise des ventes au printemps. Surtout, le montage d'une **deuxième serre** a été lancé pendant la pause hivernale – pas vraiment une « pause » du coup, oups…



Bref : les Jardins poursuivent leur petit bonhomme de chemin, et jusqu'ici, tout va bien. Bien sûr, ça commence à faire pas mal de boulot pour une seule personne ; bien sûr, économiquement, le système demeure fragile ; et puis bien sûr, les carottes tordues, les limaces, les mulots, le trop de pluie, le pas assez de pluie, etc. Mais jusqu'ici, on est dans les clous, et pourvu que ça dure. Et surtout, surtout, je prends du plaisir, et j'espère vous en avoir donné un peu.



Contact : Ludovic Gonty / 06 62 15 25 86 / Lgonty@gmail.com

Où trouver les légumes (certifiés Agriculture Biologique) de la ferme :

- De fin mars à mi-décembre au rendez-vous des producteurs et productrices du Feliz Café (17h-19h en hiver, 17h30-19h30 en été).
- A la boutique « Nos Saveurs Paysannes », ouverte tous les jours (sauf le dimanche après-midi), 90 rue de la Place, à Lasalle.

Des nouvelles de la ferme ? La liste des produits en vente chaque semaine ? Rendez-vous sur http://www.facebook.com/moulindarnaud/

LOÏC OPRANDI - ÉLEVAGE DE MOUFLONS

Le Château
04 84 90 95 83
contact@cdsf.fr

PALMARINI CAKE DESIGN ET PÂTISSERIE FINE

Après une reconversion professionnelle guidée par l'envie de créer, je me suis lancée dans l'univers de la pâtisserie et du **cake design**. En 2020, j'ai créé Palmarini Cake Design, une entreprise à mon compte dans laquelle j'exprime pleinement mon savoir-faire artisanal et mon sens de l'**esthétique**. Je suis spécialisée dans les créations sur mesure, avec l'envie de proposer des **gâteaux uniques**, aussi beaux que gourmands, pensés pour accompagner les moments importants de la vie.



Attachée à mon territoire, je participe en saison le mercredi soir au rendez-vous des producteurs et des artisans de Saint-Félix-de-Pallières, afin de soutenir l'artisanat local et de créer du lien avec les habitants. Aujourd'hui, je poursuis le développement de Palmarini Cake Design avec exigence, authenticité et une envie constante d'évolution.

Infos : Anne Carpentier-Palmarini, Pâtisserie à la commande spécialisée dans le cake design - Mariages - Baptêmes - Anniversaires à thèmes - Pâtisserie traditionnelle et biscuiterie.
Contact : 06 88 31 38 78. Créations visibles sur Instagram @palmarini_cakedesign

LE MAZELET : DU VIN AVEC UN ACCENT…

Il y a quelques mois, quelque part en août.
Le marché se tenait sous les platanes. Une atmosphère délicieusement estivale, beaucoup de monde – y compris des touristes – qui discutaient tranquillement en savourant une huître, des frites fraîchement préparées, une délicieuse pâtisserie ou, bien sûr, un verre de rosé du Domaine Le Mazelet.
En fond sonore, une guitare jouait doucement.

À ce moment-là, un homme s'est approché de mon petit stand et a demandé à goûter. Un vin rouge, s'il vous plaît.
Il a pris une première gorgée… puis une autre. Il a fermé les yeux et baissé la tête, pensif. Après un instant de silence, il a dit :
« Ce vin ne parle pas trop, mais il dit tout… »

J'ai dû y réfléchir un instant avant de réaliser que ce qu'il venait de dire résumait exactement la raison pour laquelle je fais du vin : **honnête, sans blabla, avec une histoire qui ne devient claire que si l'on prend le temps de l'écouter.**

Contact : 06 17 25 56 87 / email : info@lemazelet.com / site internet : lemazelet.com



Crédit photo : Sophie Borthwick

CLAUDE MÉJEAN - ÉLEVAGE BOVIN

Production de viande de boeuf
06 03 15 70 49

L'OUSTAL DES PARPAGNAS, FERME LAITIÈRE CAPRINE ET OVINE

Au cœur d'un terroir riche en traditions, notre ferme laitière caprine et ovine s'attache à préserver un savoir-faire authentique tout en développant des productions de qualité. En 2024, nous avons obtenu l'AOP Pélardon, mettant à l'honneur ce fromage emblématique dont nous maîtrisons chaque étape, de l'élevage au produit fini. Nos troupeaux de chèvres et de brebis sont élevés avec respect, en pratiquant le pastoralisme, pour garantir un lait riche, savoureux et reflet de notre terroir.

Forts de cette expérience, nous avons engagé en 2025 un projet ambitieux de développement : la création de tomme de chèvre et de brebis, affinée avec soin pour offrir une gamme plus large et valoriser davantage la qualité de notre lait. Cette nouvelle production marque une étape clé dans l'évolution de la ferme, témoignant de notre volonté d'innover tout en restant fidèles aux valeurs paysannes qui nous animent.

Notre engagement et notre passion ont été reconnus au-delà de notre territoire. Nous avons



eu l'honneur d'être invités au **Salon International de l'Agriculture 2025** par le département du Gard afin de représenter notre métier, nos produits et les savoir-faire de notre région. Un moment fort, placé sous le signe du partage, de la fierté et de la mise en lumière du travail quotidien des producteurs. **Nous y serons de nouveau en 2026.**

En novembre 2025, notre tomme de chèvre a reçu une **médaille de bronze au concours Gard Gourmand** – Militant du Goût, une récompense qui salue la qualité de notre travail, notre exigence et notre engagement pour des fromages de caractère, authentiques et savoureux.

Ici, chaque jour est guidé par la passion de l'élevage, le respect des animaux et la recherche de l'excellence fromagère. Nos produits racontent notre ferme, notre terroir et notre conviction que le goût naît avant tout de la qualité et de l'amour du métier.

Contact : Nancy et Lucas Courtiol : 06 03 25 42 91

MARIE LOUBIER RANGE SA FAUCILLE

A l'heure de la retraite, retour sur quatre décennies parmi les plantes sauvages

Pour moi tout a commencé à la fin des années 80, par une petite annonce dans un journal local : "Recherche personnes voulant s'installer en Cévennes pour une formation d'agriculteurs forestiers". A l'époque je vis entre Nîmes et Montpellier et travaille dans le social, mais je rêve depuis toujours d'un retour à la terre.

C'est sans doute grâce à Toune ma grand mère et à l'oncle Hermine qui nous racontaient leur enfance dans les campagnes, les travaux de la terre, et qui nous invitaient aux récoltes....

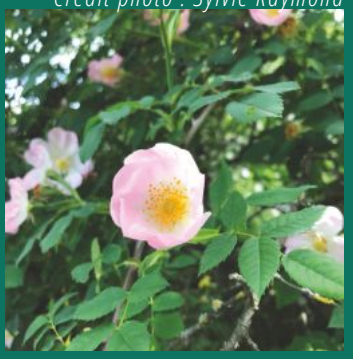
Mais revenons à ce retour aux sources.

L'association Cévenole basée à Lasalle qui organise la formation d'agriculteurs forestiers trouve séduisant le projet que je partage avec Christiane, une amie, et nous permet d'accéder à cette formation d'une durée de 9 mois.

Nous souhaitons remettre en culture d'anciens légumes, après la formation et un stage chez Alain Renaux à Sainte-Croix-de-Caderle. Alain est chercheur au CNRS et est devenu depuis un ethnobotaniste reconnu.

Suite à cette formation nous créons une Association,"REGGAL" (Richesse, Ecologie, Gestion, Gastronomie d'Anciens Légumes), tout un programme... Nous obtenons l'autorisation de planter sur quelques petites parcelles, bourraches, orties, coquelicots pour la rosette qui était utilisée jadis dans la fabrication de la saucisse aux herbes. Nous faisons les marchés, on y vend des tartes à la bourrache, aux orties et du sirop de sureau.

Crédit photo : Sylvie Raymond



J'entame alors une formation agricole afin d'obtenir un BEPA pour une future installation. A l'époque, cette formation se déroule à Monoblet. Après l'obtention du diplôme, je travaille pendant un an à mi-temps à Biotope des Montagnes, à Lasalle, et je découvre le monde "des simples". Cet emploi à mi-temps me permet de mettre en place mon installation, je m'oriente alors vers la cueillette sauvage et vers une pluriactivité car je n'ai pas les moyens d'obtenir des terres si ce n'est à travers des fermages. Les prix flambent dans les années 90 et il devient quasi impossible d'acheter si l'on n'a pas d'apport personnel.

Début 1990 avec quelques collègues agriculteurs nous créons une première boutique de producteurs basée à Saint-Jean-du-Gard, "le petit marché", qui deviendra par la suite Terroir Cévennes. J'ai toujours préservé mon autonomie financière à l'égard des subventions mais suis consciente que l'union fait la force...

La gamme de mes productions s'étoffe au fil des ans (herboristerie, sirops, huiles essentielles), et mon emploi comme monitrice d'atelier auprès de personnes autistes me permet de rester ici dans ces collines que j'aime tant et d'y élever mes trois enfants.

Désormais l'heure de la retraite a sonné et fin 2026, je range ma faucille, mes draps usés par des kilos, des tonnes de plantes transportés à dos de femme de collines en collines, de vallées en vallées. Quarante ans d'un labeur choisi qui m'a tant apporté et que j'ai tant aimé.

LE MÛRIER *MORUS*

IL ÉTAIT UNE…SOIE EN CÉVENNES.

C'est l'histoire d'un arbre de la famille des Moracées, le mûrier blanc (*Morus alba*) et d'une vingtaine d'autres espèces, d'un secret éventé sur la fabrication d'un fil qui, une fois tissé donne une étoffe luxueuse, la soie mais aussi surtout d'un papillon, le **bombyx du mûrier** qui produit des œufs. Une fois éclos, ils se transforment en vers gloutons, amoureux de la feuille du mûrier blanc et qui, arrivés à maturité et après plusieurs mues, forment un cocon, fait d'**un seul fil pouvant atteindre parfois une longueur d'un kilomètre**. Le fil de soie, si précieux.



L'arbre d'abord. Il appartient à une grande famille, les Moracées : quelques mille espèces telles que le cannabis, le figuier, l'arbre à pain. Les mûriers ont une parenté lointaine avec l'ortie, le houblon, le chanvre, l'orme, le micocoulier et le zelkova (arbre à feuilles caduques pouvant atteindre 35 m de haut, présent au sud de l'Europe et en Asie).

Les mûriers appartiennent à l'ordre des Urticales composé de trois familles : les Urticacées, les Ulmacées (orme et micocoulier) et enfin la famille des Moracées (toutes les espèces de mûriers et les autres espèces déjà citées plus haut).

Elles ont un point commun, les fleurs des Urticales sont groupées en cymes : inflorescence simple, l'axe principal est une fleur qui éclot en premier et termine cet axe ; elles ont un périanthe, enveloppe qui protège les organes reproducteurs : étamines et pistil faits de quatre ou cinq pièces avec autant d'étamines.

Les fruits sont des akènes ou des drupes (baies blanches ou noires du mûrier). Les arbres portent à la fois des fleurs mâles en chatons et des fleurs femelles verdâtres, elle est nommée plante monoïque possédant des fleurs mâles et femelles en différents endroits sur un même pied. Les feuilles sont à limbe ou ovales ou trilobées, dentelées sur le pourtour, ce feuillage a une face supérieure presque lisse, mais nervuré et velu sous le dessous. **Il vire en jaune d'or en automne**.

C'est un arbre **résistant à la sécheresse**, ses racines avec une pivotante puis d'autres en réseau lui permettent de puiser l'eau du sol, il est planté au bord des prés, un peu loin des habitations car il **peut détruire les constructions souterraines**.

Originaire de Chine, le mûrier blanc est arrivé à la fin du Moyen-Âge puis a été **introduit de manière intensive au XVIII^e^ et XIX^e^ siècle en France** et c'est l'avènement de l'éducation des vers à soie en Cévennes et de la fabrication du fil et de sa transformation.

LE SECRET

Il sera **conservé pendant 3000 ans**. Seules les étoffes en soie de Chine parviendront en Europe par les caravanes traversant de multiples contrées, les routes de la soie, pour fournir les cours royales. Ce sont des **moines courageux, qui, au VI^e^ siècle après J-C. cacheront des œufs du bombyx du mûrier dans leurs bâtons de pèlerins** et les donneront à l'empereur Justinien 1^er^ empereur de Constantinople (aujourd'hui Istanbul, en Turquie). Puis cette découverte fera le tour de la Méditerranée.

LE VER À SOIE

Il s'agit d'abord d'un papillon de nuit, un **papillon d'élevage qui ne vole pas**, le Bombyx du mûrier[1] **il ne sait pas non plus se nourrir**. Il se reproduit, son accouplement est rapide, la ponte des œufs est immédiate. De **300 à 700 œufs** parfois et de cette ponte, la femelle en meurt. Cette "graine" (les oeufs) est conservée précieusement et n'**éclora qu'au mois de mai suivant**, au moment où les feuilles de mûrier sont en abondance.



Vers à soie



Cocons



Encabanage

Ce sont les femmes qui permettent cette éclosion en les gardant dans des **petits sacs nichés entre leurs jupes et jupons** le jour et la nuit dans le lit. Plus tard, ce seront des couveuses artificielles. De minuscules chenilles naissent et elles ne pensent qu'à manger et il ne faut pas leur en promettre car **en six semaines elles multiplieront leur taille par 23 et leur poids par 10 000**.

À la fin du cycle de 4 mues, le ver à soie peut engloutir des brassées entières de feuilles de mûrier. Et **le son de leurs repas est certainement encore présent dans les mémoires**. En langue d'oc, le ver à soie se dit "manhan" et en provençal "magnan" ce qui veut dire "manger". Et il en profite bien, jusqu'au moment où il refuse toute nourriture, il souhaite fabriquer son cocon, c'est la **montée dans des rameaux de bruyère ou de genêt**, il se prépare à tisser et à "**s'encabaner**". Il fabrique **un fil très long fait de bave, jusqu'à 1500 mètres** puis pour le consolider en coque rigide, il l'entoure d'un "grès", une sorte de colle naturelle.

En trois jours, il se transforme et devient une chrysalide qui, vingt jours plus tard deviendra un papillon. Mais **il ne faut pas que le cocon soit troué** avec l'apparition du papillon alors le processus de vie du futur papillon est arrêté par le "**décoconnage**", ce qui consiste à ramasser les cocons des branchages. Une fois lavés, ils sont étouffés par la chaleur puis **ébouillantés**, le fil est enroulé sur un cadre en bois, nommé "**asple**". Cet écheveau de soie torsadé ainsi récupéré forme une "**flotte**" qui sera vendue aux tisserands.

C'est une activité domestique que l'éducation des vers à soie, toute la famille travaille, les enfants aussi, ramassage de feuilles de mûrier en brassées quotidiennes vers la fin du cycle de transformation du ver, surveillance de la température et du taux d'humidité pour l'éclosion de la graine et de son éducation jusqu'au pesage des cocons, la bonne santé des vers à soie est primordiale pour un fil de qualité car **les cocons s'achètent en fonction de leur poids**. L'once (25g environ) est l'unité de mesure des œufs : "la graine". Il faut **dix à douze mûriers pour obtenir 800 à 1000 kg de feuilles** pour seulement l'élevage d'**une once**. C'est dire alors l'importance de la plantation de mûriers blancs.

C'est aussi un investissement qui doit rapporter et ne pas être perdu, **revenu supplémentaire pour la famille** ; **les femmes sont responsables de l'éducation des vers à soie,** de l'éclosion des œufs (car ils demandent beaucoup de soins et d'attention, le terme d'éducation est employé pour cette raison) et ce, jusqu'à la vente des cocons.

Avec l'avènement de l'ère industrielle au XIX^{e} siècle, **les femmes mais aussi les enfants travailleront dans les filatures**. Un travail pénible, **seize heures par jour**, de l'aube au soir, très peu payé, dans la chaleur et l'humidité et les mauvaises odeurs. Une fois le fil du cocon déroulé, il reste une chrysalide, le "**babot**", jeté très rapidement dans un seau, à l'odeur infecte qui s'imprègne dans les vêtements.

Cette industrie rurale et domestique profite aux investisseurs, ce sont des **propriétaires de terrains, des bourgeois souvent urbains, des marchands et des nobles**. Ils investissent dans la plantation de mûriers. L'apport de ce financement manque aux personnes vivant de la terre et ce même si la vente des cocons devient pour ces dernières un **revenu supplémentaire**. La soie se vend bien et s'exporte dans toute la région, en Europe mais aussi à l'étranger, en Russie et même en Amérique du Sud.

Toute **cette industrie modifiera à la fois les paysages avec les plantations massives de mûriers blancs mais également l'habitat**. Les maisons sont construites avec une hauteur un peu plus importante, la **pièce du haut** est dévolue à l'éducation des vers à soie, de la lumière, une ventilation douce et de la place pour l'encabanage des vers sur des claies. Il faut de la place mais également un **espace sain** pour cette éducation si précieuse.





Filature dite Volpeliere, construite en 1856 par l'ingénieur textile Jules Volpeliere. Pont Salindre, Thoiras-Corbès.

Et c'est sans compter sur l'architecture spécifique des filatures avec de **grandes fenêtres** pour profiter de la lumière naturelle. Avec l'avènement de l'ère industrielle la mécanisation permettra une production toujours plus importante dans la fabrication du fil de soie. Les cocons ne sont plus filés dans les mas mais dans ces filatures.

Les cocons défectueux sont aussi récupérés pour la fabrication de la filoselle et de la schappe (déchets de soie grège ou de cocons troués) qui formeront la chaîne de nombreux tissus. La fabrication des bas de soie a été soumise pendant des années à un règlement (arrêt du roi du 30 mars 1700) qui autorisait **dix huit villes à tisser la soie** mais ce règlement devient dépassé en 1762 et les maîtres faiseurs de bas de Nîmes entendent gérer toute la production de bas de soie des Cévennes. Lyon en était la capitale, Louis XI, en 1466 lui avait donné ce privilège. Un savoir-faire réputé toujours d'actualité encore aujourd'hui, de la haute couture à la restauration des mobiliers de châteaux.

Cette transformation des paysages, plantations massives de mûriers blancs et de la production de la soie n'auraient pas été possibles sans l'aide d'**hommes visionnaires**, aidés par des **scientifiques**.

Henri IV (1589 - 1610) désire une production de soie française et grâce à l'action d'Olivier de Serres, agronome (1539 - 1619) qui, avec sa plantation de 3000 mûriers sur sa propre propriété, en Ardèche, permettra l'éducation des vers à soie ; François Traucat (1550 -1600) jardinier nîmois plante 4 millions d'arbres en Provence et dans le Languedoc; sous Louis XIV (1638 - 1715) on organisera même des distributions gratuites de plants de mûrier blanc; Pierre-Augustin Boissier de Sauvages de Lacroix, abbé naturaliste (1710 -1795) publiera en 1763 le Manuel sur l'éducation des vers à soie.

Bien plus tard, Louis Pasteur (1822 - 1895) fut appelé en 1865 par Jean-Baptiste Dumas (1800 - 1884), né à Alès. Ce chimiste qui, après plusieurs professions, s'oriente vers la politique et devient sénateur sous le règne de Louis-Napoléon Bonaparte. Louis Pasteur était son ancien élève, Jean-Baptiste Dumas lui demanda d'**enrayer l'épizootie de pébrine**, une maladie qui provoque des taches noires sur les vers et les empêche de former leur cocon. Mais ce n'est pas la seule maladie qui atteint les vers, il y a aussi la flacherie, une diarrhée qui décime rapidement les vers à soie.



Louis Pasteur trouva la solution au bout de quelques années de recherches en sélectionnant

la graine saine de la graine infectée. Quant à la flacherie (il y en a plusieurs sortes), elle est soit due à des feuilles infectées soit causée par une vague de chaleur.

Mais le XIXe siècle apporte des changements à cette industrie. Des voies navigables comme le canal de Suez, ouvert entre Méditerranée et Océan Indien permettent l'acheminement de textiles à moindre coût. Puis les découvertes de fibres synthétiques bien moins chères provoqueront le **déclin de la soie** en Cévennes ainsi que les maladies des vers à soie et la surexploitation des mûriers[2].

UNE CONSCIENCE OUVRIÈRE FÉMININE

Les conditions de travail sont déplorables dans les filatures. Les ouvrières vivent pour certaines dans des conditions difficiles, sous-alimentées car elles sont hébergées dans des sortes d'internats attenants à la filature, régis par une discipline de fer, des amendes en cascade quand le rendement n'est pas assuré et une fois le paiement de la pension et du logement retranché, le salaire devient alors peau de chagrin. Quant aux enfants embauchés, ils étaient encore moins bien payés que les adultes et pourtant ils travaillaient dans les mêmes conditions.

En 1906, **les ouvrières réclament 2 francs pour une journée de travail au lieu de 1,50 franc**, le même salaire depuis 1820 ; les patrons, eux, ne veulent rien entendre, la seule augmentation possible pour eux est de l'ordre de 10 centimes journaliers ! Or, l'Etat subventionne la sériciculture afin d'éviter l'entrée de cocons et de soies étrangers, il y a la volonté politique de protéger cette industrie avec l'octroi de primes gouvernementales, le salaire alloué à une fileuse est alors de l'ordre de 27 centimes pour le patron, le reste étant payé par les primes.

Le 3 décembre 1906, **la grève est déclarée**, pour une augmentation de salaire, 2 francs mais aussi pour la réduction du temps de travail et pour l'abandon du système des amendes. Ce sont **les femmes et les enfants des filatures de Ganges qui enclenchent le mouvement** puis la grève s'étendra à toutes les autres filatures du Gard et du nord de l'Hérault. 3977 grévistes, femmes et enfants travaillant dans les 43 filatures manifesteront le 4 décembre 1906. Leurs revendications n'aboutiront pas, elles seront obligées de reprendre le travail presque un mois après mais **si la grève est un échec, elle entraînera la création de syndicats** : l'union des syndicats des ouvrières en soie verra le jour le 28 février 1908, 8 au total et ils regroupent 1600 fileuses. Le 1er mars 1908, leur 1er congrès aura lieu au théâtre d'Alès.

Les grandes heures de la fabrication de la soie en Cévennes sont à jamais perdues, et même s'il y a eu une dynamique pour **la reprise de la sériciculture à partir des années 1970**, ces efforts ne porteront pas leurs fruits. Pour autant, les Cévennes garderont ce passé dans le paysage, dans l'architecture des filatures et des mas encore visibles, et dans la présence d'un arbre, **le mûrier blanc nommé "l'arbre d'or".**

N. B. : il existe un « autre arbre d'or », Sully, Maximilien de Bethune, 1er duc de Sully, (1559-1641), fait planter des arbres, des tilleuls et des ormes le long des routes pour les ombrager. Il reste quelques arbres dits arbres dits de Sully ou « arbres remarquables » encore vivants. Il a aussi fait planter des mûriers à Paris le long de la Seine qui ont été remplacés par des ormes.

Bibliographie :

- L'âge d'or de la soie en piémont cévenol, ouvrage collectif : Odon Abbal, Florian Cadoret, Sylvie Carteirac-Crégut, Roland Castanet, Michel Costa, Jeannine Kirmann, Bernard Schira, Jean-Baptiste Vérot. Editions de la Fenestrelle, Déc. 2024.
- La fabuleuse histoire de la soie en Cévennes, Nelly Duret et Frédéric Cartier-Lange, éditions Alcide, 2025.
- Le Magnan et l'arbre d'or : Regards anthropologiques sur la dynamique des savoirs et de la production : Cévennes 1800-1960, Françoise Clavairolle, Maison des sciences de l'homme, 2003.
- Le mûrier, Alain Pontoppidan, collection « le nom de l'arbre », Actes Sud, 2002.
- Les chemins de la soie: Itinéraires culturels en Cévennes. Daniel Travier, Françoise Clavairolle, Michel Costa, Eric Doulcier, Martine Nougarede, Hervé Ozil, Michel Wienin

  Espaces Ecrits. 1/1/1993.

[1]Le bombyx du mûrier https://fr.Wikipedia.org/wiki/Bombyx_du_m%C3%BBrier

[2]Les maladies cryptogamiques du mûrier (rouille, gommose et oidium, taille excessive des arbres) et les maladies du ver à soie : pébrine, muscardine et flacherie.

Quelques Informations : la liste des lieux où cette activité à la fois domestique, environnementale et industrielle a prospéré est longue, sans être exhaustive ici, voici quelques noms connus : Saint Jean du Gard, Anduze, Cros, Les Montezes, Sumene, Nîmes, Monoblet, Saint Hippolyte du Fort, Durfort...

Quelques lieux à visiter : Le Musée des vallées cévenoles, Maison Rouge ; le Musée de la soie à Saint Hippolyte du fort...

Circuits de visite des anciens lieux de fabrication de la soie :
https://www.piemont-cevenol-tourisme.com/a-voir-a-faire/balades-et-randonnees-a-pied/circuits-du-patrimoine/sentiers-du-carre-de-soie/
https://www.piemont-cevenol-tourisme.com/wp-content/uploads/sites/2/2024/06/WEB-carre-de-Soie.pdf

L'ÉTAT DES COMPTES 2025

Situation provisoire des finances de la commune à mi-janvier.

Les résultats de l'année 2025 présentés ici sont provisoires et n'ont pas été validés par la trésorerie, ni le conseil municipal. Ils le seront courant du mois de mars en même temps que l'élaboration du budget 2026 de la commune. Nous obtenons un **résultat de 22 515€** en fonctionnement et **31 647€ en investissement**. Soit un **résultat final de 54 162€**.

Nous reviendrons plus tard sur une analyse plus fine de ces résultats un peu biaisés par l'attente des subventions non encore versées pour les travaux du café et le reversement de la TVA pas encore effectué.

Une édition spéciale de la lettre d'information en fera écho.



Crédit photo : Sylvie Raymond

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Bienvenue à Elliot Duquenne, né le 1er janvier 2026 chez Simon Duquenne et Audrey Bouschet.

MARIAGES

Félicitations à Laure Rauch et Christophe Choquet, qui se sont unis le 30 mai 2025.

DÉCÈS

Toutes nos pensées vont également vers ceux qui nous ont quittés en 2025 ainsi que vers leurs familles :

- Jean-Claude Servière, décédé le 05 janvier 2025.
- Marc Thiollet, décédé le 13 juillet 2025.
- Aimé Viala, décédé le 13 août 2025.



Crédit photo : Agnès Devenne

AGENDA

Dimanches 15 et 22 mars : élections municipales

Samedi 14 février : AG de l'association ADAMVM



Samedi 28 mars : Fête nationale du court-métrage proposée par Cinéfacto

Samedi 6 et dimanche 7 Juin : 20e édition de la Fête des Violons Populaires à Sauve

Vendredi 31 juillet : Cinéma sous les étoiles proposé par la Communauté de communes du Piémont-Cévenol

FELIZ CAFÉ

Les mercredis : ouvert de 9h à 21h – après-midi jeux – marché des producteurs (reprise mi-février, de 17h à 19h, puis de 17h30 à 19h30 en horaires d'été)
Les dimanches : de 10h30 à 15h30 - repas préparés par des bénévoles – concerts – animations

Vendredi 30 janvier : soirée Karaoké

Dimanche 1er février : cabaret burlesque In bocca al lupo

Vendredi 6 février : Vendrödi, duo polyphonique, percussions et machine

Mardi 10 février : ciné-docu débat en collaboration avec la Caravane Film : "Vie de maire",et "Maires à vif", 2 documentaires de Pascal Carcanade

Dimanche 15 février : Magda Mango
Dimanche 8 mars : concert Hérisson C

Jeudi 19 mars : spectacle proposé par le Cratère, scène nationale d'Ales : Larzac de Philippe Durand

Dimanche 22 mars : Cafuné (sous réserve)

Samedi 4 avril : sortie de résidence compagnie Strate et enregistrement en public de l'émission « Vertigo » Radio Escapade en collaboration l'association Horizons des Évènements

Dimanche 5 avril : spectacle Georgette K7 de Mathias Forges en collaboration avec l'association Horizons des Évènements

Vendredi 10 avril : Marius Welker

Dimanche 19 avril : Samuel Petit (sous réserve)

Dimanche 10 mai : vide grenier – Fanfare de l'Avenir

Dimanche 21 juin : Fête de la musique

Dimanche 13 décembre : Noël à Saint-Félix

Comité de rédaction :
Le comité participatif communication, Ludovic Gonty, Hélène Le Gallic, Pierre Pilatte et Sylvie Raymond.
Photos : Merci à Sophie Borthwick, Agnés Devenne, François Simon qui ont répondu à notre appel de photos paru dans la dernière lettre d'informations.
Merci aux élus, au personnel de la Mairie, aux bénévoles des comités, associations, producteurs, et autres contributeurs.

CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

BULLETIN MUNICIPAL 2025

WWW.SAINTFELIXDEPALLIERES.FR